



Saint-Germain  
lès-Corbeil

**Mesdames et Messieurs les membres du  
CONSEIL MUNICIPAL**

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 12 décembre 2023

**Objet : Convocation conseil municipal**

Affaire suivie par Pauline LECOMTE-CARRETO

Responsable juridique et des achats

Tél. : 01 69 89 79 61 / marchespublics@sglc.fr

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**Lundi 18 décembre 2023 à 20 H 00  
en mairie**

**ORDRE du JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2023
2. Motion pour la refonte des mécanismes de financement des Départements
3. Remplacement de Mme TAVERNIER au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Modification de la commission municipale affaires sociales – logements sociaux
5. Principe de la réservation en flux des logements sociaux
6. Don d'un costume d'entraînement à la commune d'Evry-Courcouronnes
7. Convention d'indemnisation relative au marché de fourniture de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires et aux séniors
8. Convention RPE – SIPEJ
9. Attribution d'une subvention de projet à l'association des commerçants de la Croix-Verte
10. Modification du tableau des effectifs
11. Autorisation budgétaire pour l'exécution des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2024
12. Décision modificative n°1 de la commune
13. Modification de la délibération 04-2023 concernant la réitération de garantie d'emprunt dans le cadre du réaménagement de la dette pour la construction des logements 1 bis rue de Tigery, Chemin d'Etiolles
14. Rapport d'orientation budgétaire 2024
15. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables 2023
16. Mise en vente en état de futur achèvement de 10 places de stationnement réalisées sur le rond-point du square François Villon
17. Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AA n° 121-a située rue de Tigery
18. Approbation du plan d'aménagement et de gestion de la forêt communale pour la période 2024-2043 par l'Office National des Forêts
19. Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme
20. Approbation du Périmètre Délimité des Abords
21. Arrêt des cartographies relatives aux Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAE nR) et modalités de la concertation

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

*Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud,  
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,*



*Affichage mairie et  
publication site internet de la ville le 12/12/2023*